

République Française
Département du TARN

CTE DE CNES DU HAUT-LANGUEDOC
5 rue de l'Artisanat - 81230 LACAUNE

**Délibération relative à Vente à l'Office National des Forêts du bâtiment et des abords de la
Maison du Bois sur la commune de La Savetat-sur-Agoût**

Séance du 01 juillet 2026
Délibération n°D_2026_100

Nombre de conseillers

En exercice : 36
Présents : 25
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 9
Votants : 34
- dont « pour » : 34
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 01 juillet 2026 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Languedoc, convoqué le 25 juin 2026, s'est réuni sous la présidence de Robert BOUSQUET à Lacaune.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Alexis BENAMAR, Annette BOIX, Marie-Hélène BONNET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Jean-Claude BRU, Alain CABROL, Francis CROS, Aurélie DELESALLE, Sylvie EVRAD, Jacques FABRE, Jacqueline GRANIER, Antoine PROENCA, Gorette RAYNAUD, Jim RONEZ, Marie-Claude STAVROPOULOS, Armelle VIALA, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL, Laurence VIGNAU, Guy VILLNEUVE

Représentés : Jacques ARMESTO représenté par Annette BOIX, Jérôme BOUSQUET représenté par Jean-Claude BRU, Marie CASARES représentée par Daniel VIDAL, Pascal COUSTURIER représenté par Armelle VIALA, Pierre ESCANDE représenté par Antoine PROENCA, Michel FARENC représenté par Marie-José BROUSSE, Pierre MOURET représenté par Alain BARTHES, Francis REMIOT représenté par Marie-Hélène BONNET, Myriam YEDDOU représentée par Robert BOUSQUET

Excusés : André CABROL, Sylvie SOLOMIAC

Secrétaire de séance : Marie-Claude STAVROPOULOS

Objet : Vente à l'Office National des Forêts du bâtiment et des abords de la Maison du Bois sur la commune de La Savetat-sur-Agoût

Suite à l'acquisition par la Communauté de Communes du Haut Languedoc de la parcelle I 88 située à la ZA Camp del Tour sur la commune de la Salvetat-sur-Agoût (délibération n°D_2025_025 en date du 18 Mars 2025 et acte notarié en date du 19 mars 2026), un découpage

Date de transmission de l'acte: 02/07/2026

Date de reception de l'AR: 02/07/2026

081-200066553-D_2026_100-DE

A G E N D A

de l'emprise de la Maison du Bois et ses abords immédiats, répartis sur les parcelles I n°88 et I n°120, a été effectué par la société de géomètres experts GéoSudOuest.

Ces emprises, comprenant les parties « c », « a » et « e » du plan de modification du parcellaire cadastral, ont une contenance totale de 573 m².

Le bâtiment est actuellement loué à l'Office National des Forêts, dans l'attente de ces divisions foncières et d'une cession par la CCHL à l'ONF.

Un avis a été demandé au service des domaines pour la vente du bâtiment de la maison du bois et de ses abords selon ce plan de découpage. Le bâtiment et ses abords ont ainsi été estimés à 180 000 € HT par le service des Domaines (avis n°2025-34293-66129 en date du 20/11/2025), avec marge de négociation de 10%.

Suite à négociation avec l'ONF, une proposition d'achat à 170 000 € HT a été faite, celle-ci s'inscrit dans la fourchette de négociation de l'évaluation des domaines.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil communautaire :

- De vendre le bâtiment de la maison du bois et les emprises précitées à l'Office National des Forêts, pour un montant de 170 000 € HT avec une TVA à 20% soit 204 000 € TTC.
- D'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à cette opération

Entendu le rapport du Président,

Le Conseil communautaire,

DECIDE

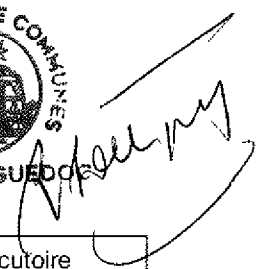
A l'unanimité des membres présents

- De vendre le bâtiment de la maison du bois et les emprises précitées à l'Office National des Forêts, pour un montant de 170 000 € HT avec une TVA à 20% soit 204 000 € TTC ;
- D'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à cette opération.

Pour copie certifiée conforme

Le Secrétaire de séance – Marie-Claude STAVROPOULOS

Le Président – Robert BOUSQUET



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le **02 / 07 / 2026**
et publié ou notifié
le **02 / 07 / 2026**

Date de transmission de l'acte: 02/07/2026
Date de reception de l'AR: 02/07/2026
081-200066553-D_2026_100-DE
A G E N D E